



Garantie travaux cimetièrre

Par **vertemma**, le **01/10/2010** à **15:47**

Bonjour,

J'ai fait appel il y a de ça 6 ans à une entreprise pour des travaux de réfection d'une tombe familial lors d'un décès depuis la pierre tombale s'enfouit de plus en plus dans la terre et l'entreprise ne veux rien savoir. J'ai vu le gérant du cimetière qui m'a dit que l'entreprise n'avait pas fait de structure en béton et que la pierre risquait de se casser. Je ne sais plus quoi faire et je ne voudrais pas engager des frais d'avocats pour l'instant.

Sur quel texte puis je m'appuyer sur la garantie des travaux pour faire pression sur l'entrepreneur.

merci à tous par avance pour votre aide.